

## Que penser...

### ...de la relation d'emprise en éducation ?

Olivier Maulini

Université de Genève

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

2018

---

*La série « Que penser... ? » s'adresse à des personnes intéressées par les questions pédagogiques hors du cercle des professionnels. Chaque thème est traité à l'occasion d'une demande formulée par un.e journaliste ou un autre relais d'opinion, et sous la forme d'un texte bref répondant à quelques questions clefs. L'intention de la série est de résumer les résultats de la recherche en conciliant complexité des enjeux et simplicité du propos.*

---

#### **Le lien éducatif : nécessité, vertus et dangers**

Pas d'éducation sans lien entre un éducateur et un éduqué. C'est-à-dire sans deux partenaires suffisamment distants et en même temps proches l'un de l'autre pour entrer et se maintenir en interaction. Trop de proximité peut vite tourner à la fusion et à la confusion ; trop d'éloignement à la rupture et à l'indifférence. Tout lien suppose un mélange subtil de solidarité et d'indépendance. Ceux qui éduquent combinent par définition ces deux composantes, symboliquement plus encore que matériellement. Nous savons que le courrier, le téléphone ou les réseaux sociaux permettent d'abolir les kilomètres. Au contraire, un mur d'incompréhension peut séparer un père et son fils, ou une enseignante et son élève, fussent-ils assis sur le même banc. Quel que soit le lien génétique, juridique ou institutionnel entre deux personnes, il n'est éducatif que s'il les réunit humainement. Pour le meilleur, il suscite alors échange, dialogue, complicité, estime, reconnaissance, coopération. Au pire, il entraîne domination, suspicion, mépris, dressage, menace ou violence. Car un lien peut être sain ou malsain. Tout dépend de ce qu'on en attend : de la soumission ou de l'autonomie, des remerciements ou de l'affranchissement, de l'affection (pour soi) ou la capacité (pour autrui) de choisir ses attachements. La relation éducative – quoi de surprenant ? – se juge à l'aune des relations sociales qu'elle prépare, mais dont elle est aussi (et sur le champ) une déclinaison.

#### **La relation d'emprise : un pouvoir masqué**

En démocratie plus qu'ailleurs, l'éducation est une activité complexe et paradoxale. Elle doit contraindre l'éduqué pour peu à peu le libérer ; placer l'enfant sous l'autorité de l'adulte, mais afin qu'il s'en passe à sa majorité. Le bon tuteur sait se rendre superflu. Les parents ou les enseignants compétents savent « fixer un cadre » en combinant règles et liberté, étayage et désétayage, initiative et sécurité. Lorsque leur travail est fini, les enfants sont devenus à leur tour civilement responsables. Mais sinon ? Des personnes moins avisées peuvent abuser de

leur pouvoir, sciemment ou non, par la force ou par la séduction. Le mythe de l'ogre symbolise depuis longtemps la relation de dévoration (celle où un adulte psychopathe peut aller jusqu'à détruire l'enfant physiquement). L'image du joueur de flûte dénonce un enjôleur quant à lui trompeur mais pas moins terrifiant (qui vous perd en vous guidant). On parle de relation d'emprise pour signifier ce genre de prédation : de celles qui masquent leurs intentions. Ici, le monstre désire moins vous opprimer franchement que *se saisir de votre propre désir* pour que vous ne fassiez plus que sa volonté, mais vous-même et volontairement. Il vous manipule, vous flatte, vous envoûte. Il vous fait croire qu'il vous veut du bien, mais pour assouvir ses fantasmes de contrôle, de sadisme, voire de destruction d'autrui s'il veut se sentir vraiment tout-puissant. Le gourou, le *Führer* ou Kaa le serpent (celui de Disney) sont quelques figures emblématiques du pervers narcissique : celui qui hypnotise ses proies, qui exploite, par égocentrisme, leur naïveté et leur soif d'enchantement. À moindre échelle, chacun de nous peut désirer qu'un enfant désire le combler : mais est-ce vraiment pour son bien, ou plutôt parce que c'est à nous que cette dépendance convient ? Des cas graves (endoctrinement, manipulation mentale, abus sexuel) peuvent ponctuellement défrayer la chronique. Mais l'emprise ordinaire, si elle est moins choquante, peut se répéter plus souvent et dissimuler sa nocivité. Connaître et repérer ce phénomène fait partie de la formation de base de tout professionnel de l'éducation : plus lucide, il sera plus fiable dans une relation d'autant plus délicate qu'elle se vit dans l'isolement.

### **Une histoire d'autorité...**

En fut-il toujours ainsi ? Oui et non. Comme souvent en matière humaine, nos pratiques ont évolué, et peut-être davantage encore leur impact sur notre sensibilité. Les chiffres sont lacunaires, mais la « civilisation des mœurs » aurait fait diminuer la violence physique et psychique, la violence éducative, les châtiments corporels et même les relations incestueuses... mais pas le nombre de leurs dénonciations ! Aujourd'hui, dans bien des régions, une institutrice ou un maître d'éducation physique doit s'annoncer avant d'entrer dans le vestiaire de ses élèves (même s'il y entend du chahut) et un professeur d'université laisser sa porte ouverte lorsqu'il reçoit un étudiant (pour prévenir tout soupçon d'exaction). En 2005, le Département genevois de l'instruction publique a même publié une directive visant à prévenir, autant les mauvais gestes que l'abus de précaution, et qui préconisait par exemple « pour consoler un élève ou le reconforter : entourer ses épaules des bras en le serrant par le côté, [mais] éviter les contacts face à la face, où le corps entier touche celui de l'élève ». C'est que l'histoire de notre espèce ne manque pas de tuteurs ayant autrefois abusé de leurs pupilles, y compris en les trompant sur leurs intentions. Parents, maîtres, patrons, prêtres, nonnes, chefs scouts ou entraîneurs de gymnastique : tous ont pu voir un jour ou l'autre l'un des leurs céder à une pulsion, jouir d'un pouvoir sans garde-fou et/ou exercé plus ou moins à la dérobée. Insultes, moqueries, humiliations, tourments, coups, attouchements, viols : les institutions les plus respectées ont pu cacher des pratiques aujourd'hui condamnées. Parce que le patriarcat faisait régner l'ordre et le primat de la force, qu'il accordait moins d'importance au consentement et à la parole des enfants, que la norme était davantage au secret et aux apparences qu'à l'intégrité et à la transparence comme maintenant. On dit

souvent que l'autorité des adultes serait en déclin dans nos sociétés. En réalité, une autorité de compétence prend progressivement la place de l'autorité de statut, ce qui exige des éducateurs qu'ils légitiment ce qu'ils font et prétendent viser, davantage qu'auparavant. Nous pourrions dire que la tolérance est moindre. Ou que la défiance grandit. Ou que nous progressons en matière de droits de la personne et de respect des interdits. Ce serait à nouveau juger moralement un fait qu'il s'agit d'abord de constater : plus une démocratie divise les pouvoirs, plus le contrôle des mœurs se distribue dans la société, donc moins l'arbitraire peut être tu ou subi comme une fatalité.

### **Punir ou prévenir ? Médiations et institutions**

Admettons cette évolution. Elle ne dit pas comment agir au mieux ici et maintenant. Si un parent ou un enseignant transgresse la loi, s'il maltraite un enfant physiquement ou psychologiquement, il est punissable quel que soit son âge et celui de sa victime. En réalité, plus l'écart entre les personnes est grand, plus la faute l'est aussi : ce qui donnait jadis de l'emprise devient une circonstance aggravante quand l'abus de puissance est considéré comme une défaillance. Mais si les tribunaux sont de moins en moins complaisants, faut-il attendre qu'ils sanctionnent les crimes pour s'en préoccuper ? Il serait bien sûr préférable de prévenir avant de punir, donc d'aider les éducateurs à se déprendre par avance et sereinement de la part potentiellement trouble de leurs relations. C'est à cela que peuvent servir ce que la pédagogie qualifie de *médiations* et d'*institutions* : tous les dispositifs qui – en s'intercalant entre un maître et ses élèves – leur évitent le face-à-face et le rapport de force afférent. Le règlement de la classe et de l'école, les horaires et les calendriers de travail, les manuels et les moyens d'enseignement, les espaces de parole et de délibération, les procédures de plainte et de recours, les organes participatifs (impliquant y compris les parents) sont autant d'intermédiaires entre les sujets en interaction : des points fixes qui structurent les échanges, les formalisent, les contraignent ; mais qui les rendent ainsi davantage prévisibles et peuvent contribuer à arbitrer les différends. Sans de telles médiations, sans la permanence et la verticalité de ce qui institue posément de la règle et de la régularité, le lien peut se nouer et se dénouer en permanence, au gré des envies, des désirs, des passions, et pourquoi pas des pulsions. Tout le monde est apparemment libre, mais la liberté des forts est d'abord celle d'opprimer, celle des faibles de subir ou de se sauver. Au jeu des chasseurs et du gibier, la relation d'emprise se sophistiquera pour d'autant mieux prospérer.

### **En savoir plus :**

Cifali, M. (1994). *Le lien éducatif. Contre-jour psychanalytique*. Paris : PUF.

Filloux, J. C. (2003). Psychanalyse et éducation : nouveaux repères ? *Imaginaire & Inconscient*, 1, 15-26. URL : <https://www.cairn.info/revue-imaginaire-et-inconscient-2003-1-page-15.htm>

